

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 SEPTEMBRE 2014 À 20 h 30**

**Présents :** F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, B. BEAUFILS, M. BRUNEAU, E. CARDIN, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J-L GOBIN, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD

**Secrétaire de séance :** O. RECOQUILLÉ

**Convocation :** 2 septembre 2014



**RENTRÉE SCOLAIRE :**

Madame Delphine Coutaud fait le point sur la rentrée scolaire de septembre. Pas de changement dans le nombre de classes pour les deux écoles primaires, les effectifs sont en légère augmentation (+10 et + 4 élèves).

Les chiffres de la rentrée scolaire sont les suivants :

Ecoles :

Groupe scolaire Gaston Chaissac : 180 élèves - 7 classes (+10 élèves)

Ecole Saint Joseph : 151 élèves - 6 classes (+4 élèves)

Transport Scolaire :

Primaires La Limouzinière : 59 (+ 0)

Collèges : 163 (+ 22)

    Saint Philbert : 148 (+ 19)

    Legé : 15 (+ 3)

Lycées Machecoul : 21 (- 5)

Total : 243 (+ 17)

Restaurant Scolaire :

Total : 288 (+ 3)

Dont occasionnels : 46 (- 3)

Une moyenne de 230 rationnaires

Accueil périscolaire :

149 pré-inscriptions (+ 7) dont 44 le mercredi

TAP :

Maternelles : 45

Primaires : 98

Soit 143 enfants sur 180 élèves.

Les temps d'activités périscolaires (TAP) ont été mis en place pour l'école Gaston Chaissac. Après une semaine d'activités, des ajustements sont nécessaires notamment en raison de la forte fréquentation, 143 enfants sur 180 élèves.

Un point sera fait fin septembre avec les agents et le groupe de travail.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN 2013 :**

Monsieur Frédéric Launay conformément à l'article D2224-3 du CGCT présente le rapport annuel du service public de l'eau potable. La compétence transport et distribution de l'eau potable est exercée par le syndicat départemental d'alimentation en eau potable. (Atlantic'eau depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014). Composé de 173 communes, il dessert 236 000 abonnés représentant 505 000 habitants.

Pour le secteur de Grand Lieu, la gestion de la distribution de l'eau a été confiée à la SAUR. Le nombre d'abonnés pour la Limouzinière s'élève à 845.

Le tarif de l'eau est fixé annuellement et s'élève à 212.46€ pour une consommation annuelle de 120m<sup>3</sup>, hors taxes et hors redevances.

Atlantic'eau investit chaque année pour sécuriser son approvisionnement en eau (usine de Basse-Goulaine) et améliorer la qualité de ses réseaux.

La qualité de l'eau est attestée par des analyses faites régulièrement en différents points du réseau. Les résultats sont affichés en mairie.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2013 :**

Monsieur Frédéric Launay présente à l'assemblée le rapport annuel du service public de l'assainissement collectif 2013.

Le service de l'assainissement collectif est en gestion directe par la commune. Fin 2013, 525 branchements étaient raccordés au réseau public d'assainissement, réseau d'une longueur de 10,895 kms. La station a traité 45 214 m<sup>3</sup> d'effluents en 2013.

Le prix de l'assainissement pour 2013 s'élevait à 202,25€ pour 120 m<sup>3</sup>. Les recettes de ce service se sont élevées à 89 693€ de redevance versée par les usagers.

En 2013, il a été procédé au curage des deux fosses d'égouttage, les boues ayant été évacuées vers un centre de traitement.

En investissement, le remplacement d'une pompe et la remise en état des réseaux de la Rue du Commerce ont été réalisés.

Pour 2014, une extension rue du Ritz Doré pour desservir le nouveau lotissement sera réalisée, ainsi que le lancement d'une étude pour revoir l'étanchéité des réseaux, un apport important d'eaux pluviales étant constaté dans les réseaux.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU - ACTIONS DE TERRITOIRE :**

Monsieur le Maire rappelle la discussion récente sur la priorisation des actions de territoire de la communauté de Grand Lieu. Il propose d'arrêter un choix de trois actions qui seront étudiées en priorité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, détermine de la manière suivante les actions à étudier en priorité au sein de l'intercommunalité :

- 1 - Jeunesse
- 3 - Personnes âgées
- 5 - Economie et emploi

Les actions 2 - Déplacements doux 4 – Etude salle multifonctions et 6 – Ecoles de musique sur le territoire seront quant à elles étudiées dans un second temps.

Ces choix seront communiqués à la Communauté de communes qui arrêtera les priorités.

Des commissions spécifiques vont être mises en place à cet effet et Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner deux représentants par thème.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les délégués suivants :

- |                                       |                                    |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| 1 – Jeunesse :                        | Cyrille Cormier<br>Emmanuel Cardin |
| 2 – Déplacements doux :               | Benoit Beaufiles<br>Jérôme Orioux  |
| 3 – Personnes âgées :                 | Jean-Luc Gobin<br>Natahlie Faucond |
| 4 – Étude d’une salle mutifonctions : | Frédéric Launay<br>Julien Grondin  |
| 5 – Économie–Emploi :                 | Evelyne Ravaud<br>Nathalie Liva    |
| 6 – École de musique du territoire :  | Samuel Delaunay                    |

### **SYNDICAT MIXTE D’AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD-LOIRE :**

Monsieur le Maire indique que les statuts définitifs du SAH sont validés par arrêté inter-préfectoral du 7 juillet 2014. L’article 16 des statuts prévoit que la commune de la Limouzinière soit représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant, il propose à l’assemblée de procéder à la désignation de ses délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : Marc Bruneau
- Délégué suppléant : Frédéric Guédon

### **PERSONNEL COMMUNAL :**

Sur proposition du Maire et de la Commission du personnel, le conseil municipal décide de modifier le temps de travail de l’adjoint administratif de 1ere classe affecté à la comptabilité en passant la durée hebdomadaire de 25 heures à 28 heures.

En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, le poste d’adjoint administratif de 1<sup>e</sup> classe à 25 heures hebdomadaires est supprimé et un poste d’adjoint administratif à 28 heures hebdomadaire est créé. Le Maire est chargé de pourvoir à l’emploi précité.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES :**

Madame Nathalie Faucond, adjoint délégué à l'information propose au conseil municipal la mise en place d'une convention entre la société Média-Horizon-Imprimerie du bocage et la commune pour la réalisation d'un memento communal.

Ce memento remplacerait l'agenda et comprendrait toutes les informations communales, associatives et économiques.

La convention d'une durée de trois ans prévoit deux possibilités en matière de nombre de pages, brochure de 8 ou 12 pages.

Le memento serait financé par des encarts publicitaires, le coût pour 1 000 exemplaires serait de 1 202,40€ TTC ou 1 788,00€ TTC selon la taille. Pour mémoire, l'agenda s'élevait à 4 724,20€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le projet de convention et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents à intervenir.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Voie communale n°218, La Priaudière aux Etangs :  
Monsieur Julien Grondin, conseiller municipal délégué à la voirie, informe que des travaux de remise en état de cette route seront entrepris au cours de la semaine. Ils seront pris en charge par les promoteurs éoliens et nécessiteront la fermeture de la voirie du 10 au 22 septembre.
- Puits La Névelièrre :  
Monsieur Jean-Luc Gobin pose la question de l'entretien de cet ouvrage. Voir si communal et éventuels travaux.
- Cession Commune / GFA la Chesnaie :  
Monsieur le Maire rappelle l'historique de cette affaire et notamment la délibération du 19 mai dernier concernant les projets d'échanges entre la Commune et le GFA la Chesnaie au lieu-dit La Dorie.  
L'avis du service des Domaines ainsi que le document d'arpentage ont été délivrés récemment, toutes les démarches administratives sont désormais réalisées et les actes notariés peuvent être passés.  
Le Conseil municipal après en avoir délibéré confirme à l'unanimité sa délibération n°06.05.2014 di 19 mai 2014 à savoir :
  - La commune réalise à ses frais les travaux de busage des eaux pluviales de la Dorie sur le terrain du GFA de la Chesnaie cadastré ZI N° 214.
  - La commune fait enregistrer chez le Notaire et à ses frais une servitude de tréfonds à son profit sur la parcelle ZI N° 214.
  - Le GFA cède à la commune la parcelle ZI n°215 d'une surface de 161 m<sup>2</sup> pour permettre de passer dans le domaine communal le ruisseau existant non cadastré, au prix de 0,15 € le m<sup>2</sup>.
  - La commune cède au GFA le reliquat de la parcelle ZI N°60 lui appartenant, d'une surface de 3 272 m<sup>2</sup> au prix de la terre agricole soit 1 500 €/hectare.
  - Les frais d'acte et de géomètre sont pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet d'aménagement et d'échanges de La Dorie et autorise le Maire ou un adjoint à signer les pièces à intervenir.

➤ Commémoration de l'Armistice :

Monsieur Frédéric Launay donne un compte-rendu de l'entretien qu'il a eu ce jour avec l'association des anciens combattants pour préparer les cérémonies du 11 novembre prochain.

➤ Audit financier :

Une restitution de l'audit aura lieu le 22 septembre prochain.



**Prochaine réunion du Conseil Municipal :**  
**Lundi 13 octobre 2014 à 20h30**